

Institut des sciences des sociétés (INSS/CNRST)
Institut de recherche pour le développement (IRD)
Institut supérieur des sciences de la population (ISSP/UO)

Les cours du soir au Burkina Faso

Synthèse des résultats de la recherche à Ouagadougou,
Bobo-Dioulasso et dans huit villes secondaires
du Burkina Faso

Réalisée par :

Compaoré Félix (INSS)
Compaoré Maxime (INSS)
Lange Marie-France (IRD)
Pilon Marc (IRD/ISSP-UO)

Ouagadougou, mai 2007

Réalisée avec le financement de



Bureau Régional de l'Afrique de l'Ouest et Centrale

SOMMAIRE

	Page
1 – Présentation de l'étude	5
1.1. Le contexte	5
1.2. Les objectifs	6
1.3. La méthodologie	6
2 – Etat des lieux des cours du soir au Burkina Faso	8
2.1. Le cadre institutionnel des cours du soir au Burkina Faso	8
2.2. Les établissements abritant des cours du soir	8
2.3. Les apprenants des cours du soir	10
2.4. Les enseignants des cours du soir	15
2.5. Les fondateurs des cours du soir	17
2.6. Les difficultés rencontrées par les organisateurs de cours du soir	17
3 – Efficacité et qualité des cours du soir	19
3.1. Le contexte de fonctionnement des cours du soir	19
3.2. L'efficacité : les résultats scolaires	24
3.3. La qualité de l'enseignement selon les différents acteurs	26
4 – Propositions et suggestions pour une meilleure organisation des cours du soir	29
4.1. L'élaboration des programmes adaptés aux besoins des apprenants	29
4.2. La rationalisation de l'utilisation des infrastructures existantes	29
4.3 La question du financement des cours du soir	29
4.4. Le renforcement du cadre institutionnel	30
4.5. L'organisation des promoteurs des cours du soir	30
4.6. L'organisation pédagogique	30
5 – Conclusion	31
6 – Bibliographie	32

1. - Présentation de l'étude

La présente synthèse est issue de deux rapports de recherche sur les cours du soir, réalisés successivement en 2003 et en 2005. Il s'agit d'une part, de « **L'étude exploratoire sur les cours du soir à Ouagadougou** » (2003) et d'autre part, de l'étude sur « **Les cours du soir au Burkina Faso** » (2005).

Les deux études ont été réalisées par une équipe de chercheurs composée de :

- COMPAORÉ Félix, de l'Institut des Sciences des Sociétés (INSS) du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST) ;
- COMPAORÉ Maxime, de l'Institut des Sciences des Sociétés (INSS) du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST) ;
- LANGE Marie-France, de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) ;
- PILON Marc, de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD).

Les recherches menées ont bénéficiées de l'appui de Michel N. OUÉDRAOGO, planificateur-évaluateur de l'éducation à l'Institut des Sciences des Sociétés (INSS) du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST) et de Jean François KOBIANÉ, démographe à l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP) de l'Université de Ouagadougou.

Tout comme les activités de recherche, la production de ce document a été possible grâce au financement de l'ONG suédoise Diakonia, que les auteurs tiennent ici à remercier vivement.

Cette synthèse a pour objectif de diffuser les résultats des deux études réalisées en 2003 et 2005 et de fournir ainsi aux décideurs, aux chercheurs, aux partenaires au développement et aux étudiants, des informations sur le phénomène des cours du soir au Burkina Faso.

1.1. Le contexte

Les cours du soir sont des enseignements donnés le soir et qui correspondent aux programmes des différents cycles (du primaire au supérieur). Ils s'adressent à des enfants, des jeunes ou des adultes n'étant pas ou n'étant plus scolarisés et qui souhaitent bénéficier d'une formation scolaire.

Le phénomène des cours du soir semble prendre de plus en plus d'ampleur en milieu urbain, tout en restant assez méconnu de l'administration scolaire et des partenaires de l'éducation. Il est actuellement très peu répandu dans le milieu rural. Dans un contexte national caractérisé entre autres par la mise en œuvre du Plan décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB), par la poursuite des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et de ceux de l'Éducation pour tous (EPT), il est nécessaire de mesurer l'importance de ce type d'enseignement dans le système éducatif.

De nos jours, on constate que le système éducatif burkinabè présente de sérieux dysfonctionnements et des insuffisances notoires. Outre le problème de l'accès même à l'école (qui ne peut accueillir l'ensemble des enfants en âge d'être scolarisé), le système scolaire exclut plus qu'il ne retient les élèves. Par ailleurs, les écoles primaires, notamment privées, sont trop onéreuses pour les enfants issus des couches sociales les plus déshéritées. De même, on assiste de plus en plus à une paupérisation croissante de la population, ce qui n'est pas sans conséquence sur l'accès et le maintien à l'école.

Ainsi les cours du soir assurent-ils des fonctions éducatives et sociales et constituent-ils la seule alternative offerte dans les grandes villes aux exclus du droit à l'éducation et aux adultes désireux de s'alphabétiser en français.

1.2. Les objectifs

Les études menées sur les cours du soir visaient à dresser un tableau d'ensemble de l'offre et de la demande d'éducation en cours du soir d'abord dans la ville de Ouagadougou et ensuite dans d'autres villes du Burkina Faso, avec les objectifs suivants :

➤ Objectifs généraux :

- mieux appréhender et faire connaître le phénomène des cours du soir ;
- proposer des pistes en vue d'améliorer le fonctionnement de ces cours ;
- sensibiliser l'État et ses partenaires sur l'importance des fonctions éducatives et sociales des cours du soir et leur proposer des actions en faveur de ceux-ci.

➤ Objectifs spécifiques :

- présenter un état des lieux des cours du soir dans les enseignements primaire et secondaire (général et technique) ;
- étudier les questions liées à la qualité et à l'efficacité de l'enseignement dispensé ;
- mesurer les acquis à travers les taux de réussite aux examens.

1.3. La méthodologie

Pour la première étude qui a concerné uniquement la ville de Ouagadougou, une « Fiche de recensement des cours du soir » a été élaborée. L'administration de cette fiche a permis de collecter des informations sur l'identification des établissements (adresse complète), la composition du corps enseignant, le montant des frais de participation (scolarité), les résultats aux examens scolaires de même que les principaux problèmes rencontrés par les établissements dispensant des cours du soir.

La deuxième phase de l'étude s'est étendue à d'autres villes du Burkina Faso. Dans le souci d'avoir le maximum d'informations sur les enseignants intervenant dans les cours du soir, un « questionnaire enseignant » a également été élaboré. Ce questionnaire, administré à tous les enseignants présents lors du passage des enquêteurs, a permis à la fois une meilleure identification du profil des enseignants et des difficultés rencontrées par ceux-ci. La « fiche de recensement des cours du soir » et le « questionnaire enseignant » ont été amendés au cours d'un atelier par un groupe de fondateurs de cours du soir avant leur administration. La recherche comportait des enquêtes quantitatives et qualitatives.

➤ **L'enquête quantitative**

Le recensement systématique de tous les établissements scolaires hébergeant des cours du soir a été réalisé d'abord à Ouagadougou, ensuite à Bobo-Dioulasso et enfin dans les villes suivantes : Boussé, Garango, Fada N'Gourma, Kaya, Koudougou, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré. Dans toutes ces localités, les enquêtes se sont déroulées dans les mêmes conditions, avec les mêmes techniques de collectes des données.

La collecte des informations à Bobo-Dioulasso et dans les autres villes a été organisée sur la base des informations fournies par les deux ministères en charge de l'éducation que sont le Ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation (MEBA) et le Ministère des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique (MESSRS).

➤ **L'enquête qualitative**

Au cours de la première phase (étude exploratoire) réalisée en 2003, les résultats obtenus ont permis de dresser un état des lieux exhaustifs de l'offre et de la demande en cours du soir au niveau de Ouagadougou. En s'appuyant sur ces acquis, la deuxième phase de l'étude a pu approfondir certains aspects des cours du soir avec un groupe restreint d'apprenants, de fondateurs et de décideurs.

L'enquête qualitative a donc concerné surtout la seconde phase de l'étude. Elle a impliqué quatre établissements scolaires abritant des cours du soir de niveau secondaire général (1^{er} ou 2^{ème} cycle). Il s'agit des écoles : Dassasgho C et D (secteur 28 de Ouagadougou), Gounghin Nord A, B et D (secteur 9 de Ouagadougou), Sin-Yiri A et B (secteur 30 de Ouagadougou) et Zogona B (secteur 13 de Ouagadougou).

Les entretiens se sont déroulés auprès de trois fondateurs, cinquante-huit apprenants¹, cinq ex-apprenants, deux responsables syndicaux (le Directeur général de l'École démocratique et populaire et le Directeur de l'Université populaire africaine) et deux représentants des ministères (le Secrétaire permanent de la Commission nationale pour l'enseignement secondaire et supérieur privé et le Directeur de l'Enseignement de base privé).

L'enquête a eu comme support technique des grilles d'entretiens individuels ou collectifs, spécifiques aux types d'informations recherchées et au profil des enquêtés.

¹ Sont concernés, des apprenants des classes de 4^{ème} à la Terminale, majoritairement âgés de 15 à 20 ans pour le premier cycle et de 20 à 25 ans pour le second cycle.

L'analyse des informations collectées nous permet de présenter un état des lieux des cours du soir au Burkina Faso.

2. – État des lieux des cours du soir au Burkina Faso

Sur la base des résultats des deux études, nous avons pu identifier en 2004-2005, 95 établissements dispensant des cours du soir à Ouagadougou, 25 dans la commune de Bobo-Dioulasso et 22 dans les autres villes couvertes par l'étude, soit un total de 142 établissements.

Le présent état des lieux propose une description des caractéristiques des établissements primaires, secondaires et supérieurs abritant des cours du soir : statistiques, profil des principaux acteurs, conditions d'accès, perception des cours du soir par les structures étatiques en charge de l'éducation et difficultés rencontrées.

2.1 Le cadre institutionnel des cours du soir au Burkina Faso

Les cours du soir sont reconnus au Burkina Faso et le référentiel est le Kiti AN VIII-184/FP/ESSRS/MEBAM/SEAS du 5 février 1991 qui stipule en son article 28 que les cours du soir visent « à donner tout ou une partie des connaissances formant le programme de l'enseignement officiel » aux élèves. Depuis l'année 2005, il existe également un cahier des charges organisant l'exercice des cours du soir au MEBA.

Selon les résultats de nos enquêtes, les cours du soir visent des objectifs plus étendus que ceux que leur assignent les textes officiels. Ils dispensent des connaissances fondamentales, réactualisent des savoirs et favorisent l'ascension à la culture générale. Ils donnent la possibilité aux exclus du « droit à l'éducation » d'accéder à une éducation scolaire ou de poursuivre leur cursus scolaire en se préparant aux examens officiels. Les cours du soir participent également à la démocratisation de l'enseignement et à la promotion de la justice sociale.

2.2. Les établissements abritant des cours du soir

Les résultats de nos enquêtes, ont permis de mieux connaître ce dispositif éducatif. Nous pouvons retenir les quelques caractéristiques suivantes :

- Si à Ouagadougou en 2003/2004, la moitié des établissements abritant des cours du soir étaient privés (50 %), à Bobo-Dioulasso, l'offre provenait majoritairement des établissements publics (60 %). Dans les autres localités du pays en 2004, l'écrasante majorité des cours du soir (73 %) fonctionnaient dans des établissements publics ;
- la grande majorité des cours du soir ont moins de 10 ans d'existence. A Ouagadougou, la moitié aurait vu le jour seulement depuis l'an 2000 ;

- il existe essentiellement deux types d'initiative d'ouverture des cours du soir : les initiatives personnelles et celles associatives. Les premières sont le fait d'individus ou de groupes de personnes organisées de façon informelle pour la gestion d'un établissement. Quant aux initiatives associatives, elles sont essentiellement le fait des syndicats de l'éducation ;
- les cours du soir se retrouvent dans quasiment tous les secteurs de Ouagadougou². Toutefois, ces cours sont majoritairement dispensés dans certaines zones périphériques : les deux tiers relèvent des secteurs administratifs 15 à 30 ; et sur les 95 établissements recensés, 10 se situent dans le secteur 16 et 11 dans le secteur 28 ;
- la plupart des cours du soir concernent un seul niveau d'enseignement, ce qui est le cas à 78 % à Ouagadougou, à 96 % à Bobo-Dioulasso et à 91 % dans les autres villes, mais selon des schémas différents (tableau 1) :
 - à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, l'enseignement primaire seul prédomine, concernant respectivement 43 % et 52 % des établissements ;
 - dans les autres villes, en revanche, l'enseignement secondaire général est majoritaire à 59 % (32 % pour le primaire) ;
 - dans la capitale, 22 % des établissements proposent des cours du soir associant les niveaux secondaire et supérieur.

² - La capitale du Burkina Faso est subdivisée en 30 secteurs géographiques.

Tableau 1 : Caractéristiques des établissements abritant des cours du soir

Caractéristiques	Année scolaire			
	2003-2004			2004-05
	Ouagadougou %	Bobo-Dioulasso %	Ensemble %	Autres villes %
1. Type d'établissement				
Public	47	60	50	73
Privé	50	36	47	18
Autre	3	4	3	9
2. Période de démarrage des cours				
Avant 1990	5	24	9	14
1990-1994	13	20	14	14
1995-1999	32	20	29	36
depuis 2000	50	36	48	36
3. Type d'initiative				
Personnelle	51	48	50	32
Associative	28	32	29	41
Autre	21	20	21	27
4. Niveaux enseignés				
Primaire	43	52	43	32
Secondaire général (SG)	27	24	27	59
Secondaire technique (ST)	8	8	8	-
Supérieur	-	12	3	-
Primaire + Secondaire général	19	4	16	9
Primaire + SG + ST	1		1	-
Secondaire technique + supérieur	1		1	-
Secondaire général + ST	1		1	-
TOTAL (Effectif)	100 (95)	100 (25)	100 (120)	100 (22)

2.3. Les apprenants des cours du soir

Les 142 établissements (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et autres villes) recensés comme offrant des cours du soir comptabilisent donc pour l'année scolaire 2003/2004 un effectif total de 26 403 apprenants inscrits. Les observations suivantes peuvent être faites :

- 70,4 % des apprenants sont recensés à Ouagadougou, 13,4 % à Bobo-Dioulasso et 16,2 % dans les autres villes. Si la capitale concentre la majorité des apprenants du primaire, du secondaire général et du secondaire technique (76,5 %, 65 % et 57,8 %), c'est à Bobo-Dioulasso que se trouvent la plupart des apprenants de niveau supérieur (66,8 %) ;
- la quasi-totalité (90 %) des apprenants se répartissent de manière identique (45 %) entre les niveaux primaire et secondaire général, avec 23 726 apprenants ;

- les apprenants masculins prédominent partout et à tous les niveaux d'enseignement (avec des rapports de féminité inférieurs à 1), sauf pour le secondaire technique à Ouagadougou³; les apprenantes sont particulièrement sous-représentées dans le secondaire général.

Tableau 2 : Effectifs des apprenant(e)s inscrit(e)s en cours du soir (2003/04)

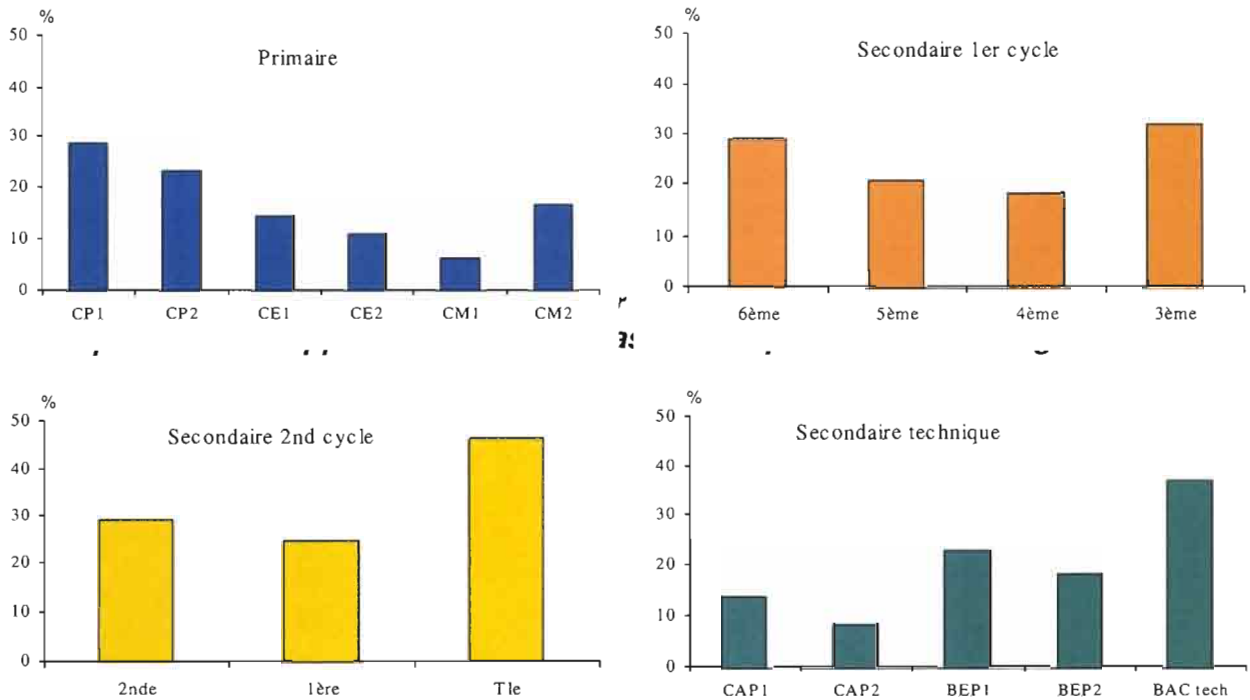
Enseignement Primaire					% par ville et par niveau		F / M
	Masculin	Féminin	Ensemble	%			
Ouagadougou	4945	4085	9030	76,5		48,6	0,9
Bobo-Dioulasso	1152	564	1716	14,5		48,6	0,5
Autres villes	671	399	1070	9,0		24,8	0,6
Sous-total	6768	5048	11816	100,0	45		0,8
Enseignement Secondaire général (1 ^{er} cycle)							F / M
	Masculin	Féminin	Ensemble	%			
Ouagadougou	4106	3629	7735	65,0		41,7	0,9
Bobo-Dioulasso	862	419	1281	10,8		36,3	0,5
Autres villes	1671	1223	2894	24,2		67,1	0,8
Sous-total	6639	5271	11910	100,0	45		0,8
Enseignement Secondaire général (2d cycle)							F / M
	Masculin	Féminin	Ensemble	%			
Ouagadougou	600	218	818	57,8		4,4	0,4
Bobo-Dioulasso	192	59	251	17,8		7,1	0,3
Autres villes	263	84	347	24,4		8,0	0,4
Sous-total	1055	361	1416	100,0	5		0,4
Enseignement secondaire technique							F / M
	Masculin	Féminin	Ensemble	%			
Ouagadougou	407	502	909	87,0		4,9	1,3
Bobo-Dioulasso	86	49	135	13,0		3,9	0,6
Autres villes	0	0	0	0		0	0
Sous-total	493	551	1044	100,0	4		1,2
Enseignement supérieur							F / M
	Masculin	Féminin	Ensemble	%			
Ouagadougou	44	28	72	33,2		0,4	0,7
Bobo-Dioulasso	89	56	145	66,8		4,1	0,7
Autres villes	0	0	0	0		0	0
Sous-total	133	84	217	100,0	1		0,7
Total des apprenants (tous enseignements)							F / M
	Masculin	Féminin	Ensemble	%			
Ouagadougou	10102	8462	18564	70,4		100	0,9
Bobo-Dioulasso	2381	1147	3528	13,4		100	0,5
Autres villes	2605	1706	4311	16,2		100	0
TOTAL général	15088	11315	26403	100,0	100,0		0,77

F / M : rapport de l'effectif féminin sur l'effectif masculin.

³ - Cette réalité est due au fait que certaines sections entières de l'enseignement technique sont exclusivement réservées aux filles.

La répartition des effectifs selon les classes de chaque niveau d'enseignement indique des proportions élevées pour les premières classes qui diminuent ensuite et remontent pour les classes d'examen (figure 1).

Figure 1 : Répartition des effectifs selon les classes et les niveaux d'enseignement



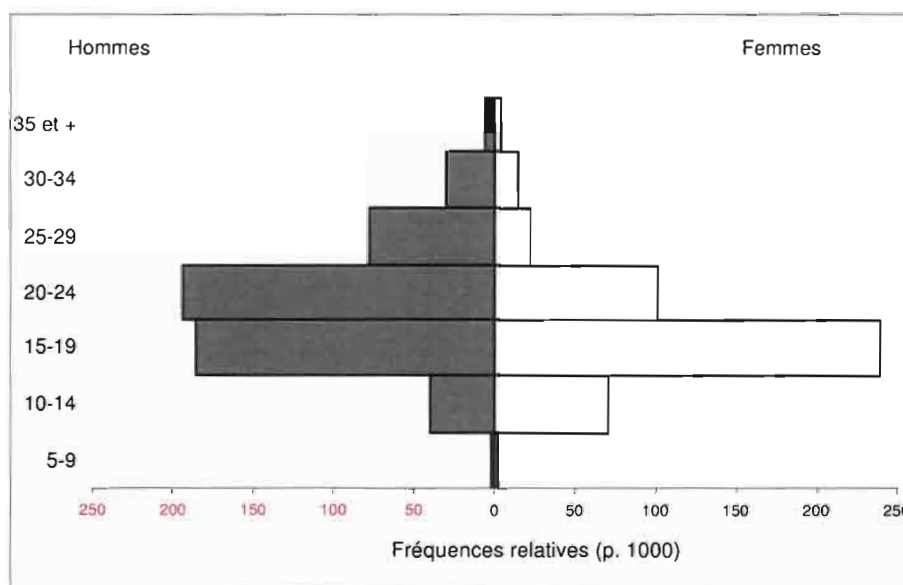
L'ensemble des données recueillies révèle un public d'apprenants très hétérogène dont voici quelques caractéristiques :

- des adultes n'ayant jamais été scolarisés, désirant s'alphabétiser en langue française ;
- des enfants n'ayant jamais été scolarisés et trop âgés qui ne peuvent plus s'inscrire dans le système classique des cours du jour ;
- des exclus du système scolaire classique qui désirent poursuivre leurs études ;
- des élèves du sexe masculin en cours de scolarisation dans les établissements franco-arabes ou les medersas ;
- des anciens scolarisés désireux de reprendre leur scolarité, et notamment d'obtenir un diplôme.

Selon l'enquête réalisée auprès des apprenants de l'enseignement primaire, quelle que soit la ville, ceux qui n'ont jamais été scolarisés auparavant sont majoritaires (environ 52 %). Il s'agit essentiellement de personnes âgées de 15 ans et plus, à

savoir de jeunes adultes plutôt à la recherche d'une alphabétisation en français. La structure par âge révèle que près des trois quarts (72 %) des apprenants sont âgés de 15 à 24 ans (figure 2). Minoritaire à partir de 20 ans, le sexe féminin prédomine en revanche parmi les 10-19 ans.

Figure 2 : Pyramide des âges des apprenants du primaire

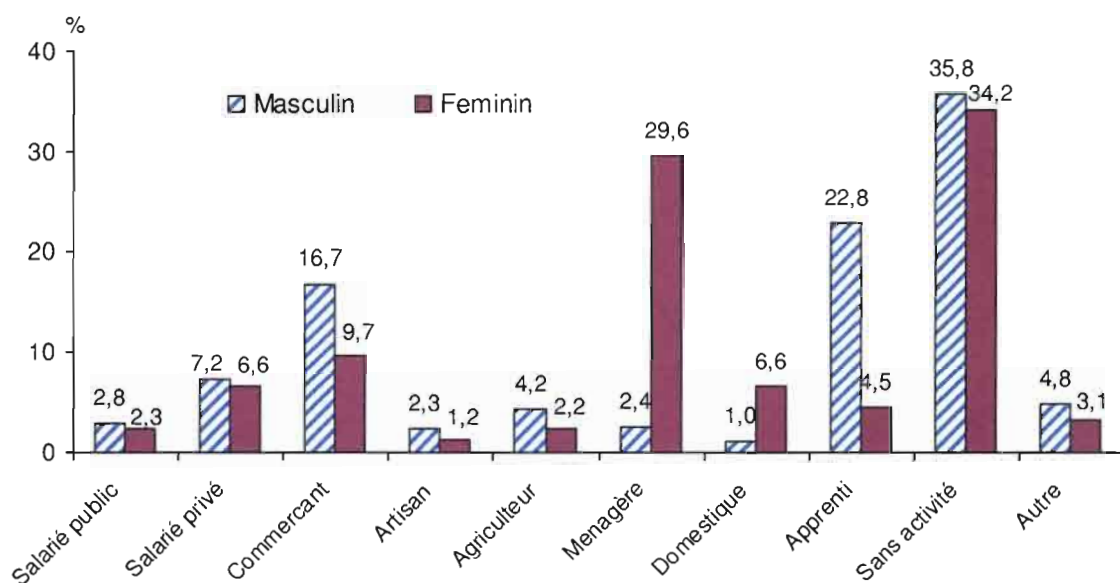


L'enquête réalisée auprès des apprenants du secondaire à Ouagadougou révèle les caractéristiques suivantes :

- la structure par âge des apprenants montre qu'ils sont majoritairement composés d'adolescents et de jeunes adultes : 56 % sont âgés de 15-19 ans et 24,7 % âgés de 20-24 ans. Ce profil par âge est à peu près le même entre les deux sexes, avec une légère prédominance du sexe féminin à la fois parmi les plus jeunes et les plus âgés ;
- les apprenants, quel que soit le sexe, sont quasiment tous célibataires (à 95,1 % pour l'ensemble). On note une proportion de femmes mariées (6,9 %) trois fois plus élevée que celle des hommes (2,1 %) ;
- en concordance avec ce profil d'âge et matrimonial, les apprenants sont majoritairement (57,9 %) des enfants du chef de leur ménage d'appartenance ; se détachent ensuite deux autres catégories, les frères et sœurs (15,2 %) et les autres apparentés (14,1 %). Cette répartition s'observe pour les deux sexes, avec comme différence marquée une plus forte proportion de femmes en situation d'épouse ;
- l'ensemble des autres apparentés et des non apparentés constitue une catégorie non négligeable, avec une proportion globale de 17,9 %. Il s'agit pour à peu près les deux tiers de cette catégorie d'enfants en situation de « confiage » (65,2 %) et pour 12 % de domestiques. Ce statut de domestique concerne plus fréquemment le sexe féminin, avec une proportion de 14,8 % contre 9,2 % pour le sexe masculin ;

- la répartition des apprenants selon leur activité principale révèle qu'un peu plus du tiers (35 %) déclarent n'exercer aucune activité et ce, quel que soit le sexe. Trois types d'activités se détachent nettement, mais selon un profil très différencié en fonction du sexe :
 - 16 % des apprenants sont « ménagères », une activité qui concerne évidemment essentiellement les femmes ;
 - 13,5 % sont des apprentis, une situation qui apparaît beaucoup plus fréquente chez le sexe masculin (22,8 % contre 4,5 % pour le sexe féminin) ;
 - 13,2 % des apprenants se déclarent commerçants, avec une proportion plus élevée pour le sexe masculin (16,7 % contre 9,7 % pour le sexe féminin). Et 9,5 % exercent une activité salariée.

Figure 3 : Répartition des apprenants selon leur activité principale déclarée et selon le sexe



D'après les déclarations des apprenants en cours du soir au secondaire, 2 % seulement d'entre eux ne seraient jamais passés par l'école et n'auraient donc suivi que les cours du soir. Ceci montre que les cours du soir ne sont pas une véritable alternative à l'école formelle (des cours du jour), grâce à laquelle on pourrait effectuer une scolarité du primaire au secondaire.

Pour ceux qui avaient été précédemment scolarisés, leur passé scolaire présente les caractéristiques suivantes :

- les apprenants « sortants » du primaire proviennent pour près des trois quarts (74,2 %) des écoles publiques ; rappelons qu'en 2003/2004 les écoles primaires publiques n'accueillaient que 56,3 % des élèves du primaire de la capitale (d'après l'annuaire statistique du MEBA) ;

- les apprenants déjà scolarisés au niveau secondaire général sont souvent aussi issus du secteur public (49,6 %), mais dans une moindre mesure que ceux du primaire, alors que le secteur privé est majoritaire au niveau de l'enseignement secondaire général ;
- si les apprenants issus du secondaire technique proviennent pour près des deux tiers (63,2 %) du secteur privé laïc, ils sont tout de même près d'un quart (23,5 %) venant d'établissements publics, alors que l'enseignement secondaire technique est quasi inexistant ;
- l'arrêt de la scolarité dans les deux tiers (65,1 %) des cas relève de la décision des parents et pour un peu plus du quart (26,6 %) des apprenants eux-mêmes ; un peu moins d'un apprenant sur dix (8,4 %) déclare avoir été renvoyé de l'école ;
- le manque de moyens financiers est évoqué par plus des deux tiers (69 %) des apprenants comme motif d'arrêt de la scolarité ; c'est essentiellement le motif avancé lorsque l'arrêt de la scolarité a été décidé par les parents (84 % des cas) ;
- la très grande majorité (93 %) des apprenants au secondaire général ont commencé les cours du soir au niveau du secondaire. 6,8 % seulement des apprenants ont donc démarré leur cursus en cours du soir dès le primaire et pour une bonne partie d'entre eux à partir du CM2.

2.4. Les enseignants des cours du soir

Pour l'ensemble des deux villes (Ouagadougou et Bobo Dioulasso), on comptabilise un total de 1 032 enseignants impliqués dans les cours du soir, dont seulement 8,6 % de femmes. La présence des femmes est un peu plus importante à Bobo-Dioulasso avec un pourcentage de 12,2 %. Dans les autres villes enquêtées, on dénombrait 221 enseignants en 2004/2005.

Dans la capitale, les enseignants se répartissent en trois catégories à peu près égales : les enseignants exerçant au sein du même établissement de jour comme en cours du soir, ceux provenant d'un autre établissement et enfin des étudiants (trois fois plus nombreux à Ouagadougou qu'à Bobo-Dioulasso). A Bobo-Dioulasso, ce sont les enseignants venant d'un autre établissement qui prédominent et on peut relever un pourcentage non négligeable (14 %) d'enseignants en cours du soir qui ne sont ni des enseignants de métiers, ni des étudiants. Dans les autres villes enquêtées, ils représentent 20,8 % de l'effectif des enseignants de cours du soir en 2004/2005.

Tableau 3 : Profil du corps des enseignants en cours du soir.

Caractéristiques	Années scolaires			
	2003-04			2004-05
	Ouagadougou	Bobo-Dioulasso	Ensemble	Autres villes
Homme	92,1	87,8	91,4	88,7
Femme	7,9	12,2	8,6	11,3
Enseignants du même établissement	27,6	28,5	27,7	43
Enseignants d'un autre établissement	32,8	46,5	35,1	34,4
Etudiants	29,7	9,3	26,3	0,9
Enseignants retraités	0,6	1,7	0,8	0,9
Autres	9,4	14,0	10,2	20,8
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	(860)	(172)	(1032)	(221)

Le questionnaire complémentaire soumis aux enseignants permet de préciser davantage les caractéristiques de ces enseignants qui interviennent en cours du soir. La structure par âge des enseignants montre curieusement trois profils différents pour Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et les autres villes :

- ceux de la capitale (Ouagadougou) sont les plus jeunes, avec 42,7 % d'entre eux âgés de 25-29 ans et 22,5 % âgés de 30-34 ans ;
- ceux de Bobo-Dioulasso se distinguent par une forte proportion (34,5 %) d'enseignants âgés de 40 ans et plus (mais avec 44,8 % âgés de 25 à 34 ans) ;
- ceux des autres villes présentent un profil intermédiaire, avec 32,8 % d'entre eux âgés de 30-34 ans et 28,4 % de 35-39 ans.

Le tableau suivant propose une répartition des enseignants selon le niveau et l'ordre d'enseignement.

Tableau 4 : Répartition des enseignants par niveau et ordre d'enseignement en 2003/04 à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso

	Effectifs	Pourcentage
Primaire	204	19,77
Primaire + Secondaire Général	236	22,87
Primaire + Secondaire Général + Secondaire Technique	10	0,97
Secondaire Général	414	40,12
Secondaire Général + Secondaire Technique	20	1,94
Secondaire Technique	113	10,95
Secondaire Technique + Supérieur	17	1,65
Supérieur	18	1,74
Ensemble	1032	100,0

Il ressort de ce tableau que les niveaux primaire et secondaire général mobilisent plus de 80 % des enseignants en cours du soir à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso.

2.5. Les fondateurs des cours du soir

Dans les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, la plupart des cours du soir relèvent d'une initiative personnelle (51 % à Ouagadougou et 48 % à Bobo-Dioulasso).

A Ouagadougou, les responsables de cours du soir sont essentiellement des enseignants (78 %, dont 4 % de retraités). Soit ils enseignent au sein du même établissement où ils dispensent les cours du soir, soit ils proviennent d'un autre établissement (ce sont les plus nombreux). Parmi les responsables des cours du soir, 22 % ne relèvent pas du corps des enseignants (comptable, surveillant, étudiant...). On note également quelques profils assez éloignés de l'éducation tels que commerçant, militaire retraité, secrétaire.

A Bobo-Dioulasso, en revanche, les enseignants en activité ne représentent que 44 % des fondateurs, les enseignants retraités 8 % et la proportion la plus élevée (48 %) est constituée d'intervenants n'ayant pas un profil d'enseignant.

Dans les autres villes enquêtées en 2004/2005, 27 % des responsables de cours du soir ne relèvent pas du corps des enseignants.

Tableau 5 : Répartition en % des responsables de cours du soir selon leur fonction principale

Activité du responsable de cours du soir	Années scolaires			
	2003-04			2004-05
	Ouagadougou	Bobo-Dioulasso	Ensemble	Autres villes
	%	%	%	%
Enseignant dans l'établissement	34	20	30	50
Enseignant ailleurs	40	24	37	18
Enseignant retraité	4	8	5	5
Autres	22	48	28	27
Total	100	100	100	100

2.6. Les difficultés rencontrées par les organisateurs de cours du soir

➤ La reconnaissance des cours et l'autorisation d'occuper les locaux

Tout promoteur qui désire ouvrir des cours du soir doit se conformer à un cahier des charges et fournir un dossier comprenant des éléments suivants :

- pour le dossier du promoteur, une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal au tarif en vigueur adressée au Ministre, une autorisation d'occupation

des locaux⁴ délivrée par le maire de la zone pour les promoteurs qui utilisent les établissements publics, un engagement à se conformer au cahier des charges, la liste des enseignants avec copies légalisées de leurs diplômes (BEPC, BAC...), un certificat de salubrité délivré par le service d'hygiène, l'acceptation de se soumettre à une enquête de moralité par les services compétents ;

- pour le dossier du directeur d'études, une autorisation d'enseigner, une attestation d'ancienneté de trois ans d'enseignement effectif, un curriculum vitae, un casier judiciaire datant de moins de trois mois, un certificat de visite et de contre-visite revêtu d'un timbre fiscal au tarif en vigueur.

Au terme de ces démarches et lorsque le dossier est agréé, les locaux sont octroyés gratuitement, mais le promoteur s'engage à assurer la sécurité du matériel mis à sa disposition et à avoir une tenue correcte vis-à-vis des autorités du cours du jour.

Les promoteurs trouvent le processus trop long et recommandent des adaptations afin qu'une suite rapide soit donnée à leurs demandes. Entre autres propositions, il est suggéré qu'il soit permis aux promoteurs de commencer l'organisation des cours dès l'obtention de l'autorisation du maire sans attendre que celle du ministre soit délivrée. Ils souhaitent aussi que les fondateurs et les syndicats de cours du soir soient associés à la commission chargée de délivrer les autorisations.

➤ **La non perception des frais de participation**

L'une des principales difficultés auxquelles sont confrontés les promoteurs des cours du soir est la non perception de la totalité des frais de participation (ou frais d'inscription). Il n'existe aucune mesure coercitive pour lutter contre les retards et les refus de paiement. Les promoteurs avancent trois raisons pour expliquer cet état de fait :

- le caractère social des cours (le public des cours du soir appartient aux groupes sociaux défavorisés) ;
- le désir des promoteurs de garder leur clientèle ;
- les abandons en cours d'année scolaire.

➤ **L'absentéisme et les retards des enseignants et des apprenants**

L'absentéisme et les retards demeurent des phénomènes très courants dans les cours du soir et toucheraient aussi bien les enseignants que les apprenants. Les contraintes professionnelles et les problèmes de distance séparant l'école et les domiciles en sont les principales causes, selon les promoteurs.

➤ **La lourdeur des programmes**

Les promoteurs critiquent la lourdeur des programmes au niveau de certaines matières. Il est cité en exemple le programme de CM2 en « science de la vie et de la terre » qui est, selon les promoteurs, trop vaste et ennuyeux, tant pour les apprenants que pour les enseignants. Ce programme comprend quatre grandes

⁴ Il est exigé à cet effet une démarche par la voie hiérarchique : autorisation de l'APE de l'établissement, avis du directeur de l'école, accord de l'inspection, approbation du ministère, puis autorisation du maire de la zone.

parties (sciences physiques, corps humain, puériculture et agriculture) que les enseignants n'arrivent jamais à terminer même en cours du jour.

Malgré ces difficultés d'ordre administratif, organisationnel et pédagogique, les cours du soir se développent et constituent aujourd'hui une voie d'accès au savoir. Que peut-on alors dire sur l'efficacité et la qualité des cours du soir ?

3. – Efficacité et qualité des cours du soir

On ne peut évaluer ni l'efficacité d'un système d'enseignement, ni la qualité d'un enseignement sans au préalable apprécier les conditions dans lesquelles les apprentissages s'effectuent. C'est pourquoi nous proposons d'abord une analyse du contexte de fonctionnement des cours du soir.

3.1. Le contexte de fonctionnement des cours du soir

3.1.1. Au plan organisationnel

➤ Les infrastructures

Les cours du soir utilisent en général les mêmes infrastructures que les cours du jour : salles de classe, tables bancs, tables, chaises, bureaux. Ils utilisent aussi les moyens en électricité, en eau, etc. Dans la plupart des cas, les tables bancs sont confectionnées pour les enfants d'âge scolaire (7-12 ans) et se révèlent inadaptées pour des adultes qui constituent la majorité des apprenants des cours du soir. Les apprenants ne sont pas confortablement installés et la prise de notes est difficile.

Pour les cours du soir utilisant les locaux des établissements scolaires publics, un accord est généralement conclu entre le fondateur et le directeur de l'école. Le fondateur s'engage à assurer la sécurité du matériel mis à sa disposition. Malgré ces dispositions, on note la persistance de rapports conflictuels entre fondateurs et directeurs, consécutifs à l'utilisation commune des locaux et du matériel. Cette situation entraîne de fréquents problèmes relationnels : inaccessibilité des salles de classes et non mise à disposition du matériel de travail aux enseignants des cours du soir.

➤ Le personnel enseignant

Le recrutement des enseignants pour les cours du soir se fait prioritairement parmi des diplômés (en chômage), des stagiaires sortis des écoles nationales des enseignants du primaire (ENEP) ou des étudiants, conformément à un cahier de charges et à des modalités précises.

➤ L'encadrement du personnel enseignant

Certains promoteurs des cours du soir organisent au début de chaque rentrée scolaire des séances de formation et de recyclage pour leurs enseignants. Ces séances de formation et de recyclage sont animées par des conseillers pédagogiques ou des inspecteurs moyennant une rémunération. En effet, vu que les cours du soir ne sont pas officiellement reconnus et par insuffisance du personnel

d'encadrement officiel, chaque promoteur s'organise à sa manière pour assurer la formation de ses enseignants. Le plus souvent, ils ont recours aux anciens inspecteurs à la retraite pour ce type de formation.

➤ **Le contrôle des établissements**

L'une des caractéristiques des cours du soir, jusqu'à une date récente, est leur fonctionnement quasi clandestin et l'absence de coopération avec les autorités scolaires. En effet, certains fondateurs qui ne sont pas en règle vis-à-vis de l'État ou de leurs clientèles refusent tout contrôle et évitent les visites des autorités compétentes. Mais avec l'amorce, depuis 2003, de la concertation entre des responsables de cours du soir et les instances éducatives nationales, il s'est créé un climat de confiance. De fait, les promoteurs sont de moins en moins méfiants et acceptent la collaboration.

➤ **Les conditions d'accès aux examens nationaux**

Contrairement aux élèves des cours du jour, ceux des cours du soir se présentent aux examens nationaux en tant que candidats libres et sont soumis à des restrictions spécifiques : application de la mesure de note éliminatoire, non autorisation des élèves n'ayant pas l'âge de la majorité (fixé à 18 ans selon la Constitution du Burkina Faso) de se présenter aux examens sans leur carte d'identité nationale et non reconnaissance officielle des cartes d'identité scolaires délivrées par les fondateurs de cours du soir.

3.1.2. Au niveau financier

➤ **Les sources de financement**

Qu'ils relèvent de l'initiative individuelle ou associative, les cours du soir manquent cruellement de moyens matériels et financiers pour fonctionner. Ils ne bénéficient d'aucun apport financier extérieur et fonctionnent quasiment sur la base unique des frais de participation versés par les apprenants. Or, tous les apprenants ne paient pas les frais exigés et les dépenses courantes excèdent souvent les recettes, ce qui entraîne un manque à gagner dans la caisse des cours du soir. En outre, l'absence d'une planification financière et la mauvaise organisation interviennent comme des facteurs aggravants la pression financière à laquelle sont confrontés les responsables des cours du soir. Rappelons que les frais de participation⁵ sont supportés par les apprenants eux-mêmes (quand ils exercent une activité lucrative) ou par les parents (lorsque les apprenants sont jeunes et sans revenus).

➤ **Les montants des frais de participation**

Notons que l'accès aux cours du soir est relativement moins contraignant que celui en cours du jour. Du reste, ce type d'enseignement semble correspondre au pouvoir d'achat des plus démunis et des familles ayant de nombreux enfants à charge. Dans la plupart des établissements, il suffit d'avoir la possibilité d'honorer les frais d'inscription pour être accepté. Le montant des frais de participation varie d'un

⁵ Les frais de scolarité oscillent entre 5 000 et 8 000 F CFA pour le cycle primaire, 15 000 F CFA pour le secondaire et 25 000 F CFA pour l'enseignement technique en ce qui concerne Ouagadougou (enquête 2003/2004).

établissement à un autre et d'une localité à l'autre. A titre indicatif, voici quelques montants en vigueur dans les cours du soir.

Tableau 6 : Eventail des frais d'inscription aux cours du soir selon les niveaux d'enseignement, en 2003/2004

Classes	Ouagadougou	Bobo-Dioulasso	Ensemble		
	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Minimum	Maximum
CP	7 540	8 357	7 472	4 000	12 500
CM	8 125	8 857	8 280	5 000	15 000
6 ^{ème} , 5 ^{ème}	13 644	14 571	13 769	8 000	30 000
Terminale	19 192	18 750	19 088	8 000	60 000

➤ Les salaires des enseignants

Chaque promoteur fixe les salaires de ses enseignants en fonction de ses recettes et des cours dispensés. En général, les salaires atteignent rarement 20 000 F CFA par mois. Les enseignants du primaire peuvent ainsi percevoir entre 6 000 F CFA et 15 000 F CFA par mois, tandis que ceux du secondaire sont payés de 250 à 500 F CFA par heure. A titre d'exemple, un professeur de mathématiques d'une classe de 3^{ème} qui dispense 4 heures de cours par semaine reçoit 8 000 F CFA par mois pour une seule classe tenue lorsqu'il est payé à 500 F CFA l'heure.

La rémunération des enseignants dans les cours du soir est très faible, ce qui n'incite pas l'ardeur au travail des enseignants. En dépit de cet état de fait, les fondateurs ont exprimé l'impossibilité de respecter le taux horaire salarial officiel du fait de la lourdeur des charges récurrentes (électricité, eau, réfection des tables bancs et des salles de classes, paye du gardien, etc.) et de la faiblesse des frais de participation annuels versés par les apprenants. Ces deux éléments sont avancés par les promoteurs comme les principales raisons expliquant la paie dérisoire attribuée aux enseignants. De plus, cette rétribution insignifiante est souvent versée de façon irrégulière.

3.1.3. Au plan pédagogique

➤ Le matériel pédagogique

Il ressort de l'entretien avec les fondateurs que les cours du soir sont insuffisamment dotés en matériels pédagogiques tels que les tableaux mobiles, les cartes, les compendiums scientifiques, les compendiums métriques, les globes terrestres, la mallette pédagogique, les livres, etc.

En ce qui concerne les livres, le problème se pose avec moins d'acuité dans le cycle primaire, car les apprenants peuvent les acheter, à la condition que les livres soient

sur le marché⁶. En revanche, dans le secondaire, les livres sont soit coûteux et donc financièrement inaccessibles à la bourse de la plupart des apprenant(e)s, soit inexistantes dans les librairies. C'est le cas par exemple des livres de mathématiques, de français, de sciences de la vie et de la terre. Les livres traitant des thèmes spécifiques comme l'éducation environnementale et familiale sont aussi introuvables. Cette situation de pénurie, conjuguée aux problèmes financiers, constitue un frein pour la résolution du problème de documentation dans les cours du soir.

Dans la plupart des cas, chaque professeur essaie d'avoir une documentation personnelle pour préparer son cours. L'administration des cours du soir, pour sa part, tente autant que possible d'acheter quelques ouvrages pour les mettre à la disposition des enseignants. En dépit de tous ces efforts, un réel besoin en fournitures scolaires et en matériel didactique persiste.

➤ **La formation et la qualification des enseignants**

Alors qu'il y a quelques années les enseignants en cours du soir n'avaient pas les qualifications requises, tous doivent maintenant avoir au moins le BEPC ou un diplôme universitaire pour exercer leur profession. La qualification des enseignants a donc tendance à s'améliorer et une formation continue est proposée aux enseignants de circonstance (étudiants et sortants du lycée) qui viennent compléter l'effectif.

➤ **Les méthodes et stratégies d'enseignement**

Dans l'ensemble, on constate que les cours du soir dispensent à peu près les mêmes contenus d'enseignement que l'école classique et utilisent les mêmes manuels. L'enquête a aussi révélé que les cours du soir utilisent la même méthode pédagogique que les cours du jour. La méthode la plus souvent préconisée est celle qui privilégie la participation, c'est-à-dire les « méthodes actives ». Pour chacune des matières, des méthodologies appropriées précisent comment conduire les leçons avec efficacité. Certaines matières, comme récitation/chant, supposées être non indispensables pour les adultes ne sont pas souvent enseignées.

Dans le secondaire, la technique pédagogique utilisée est la dictée du cours suivie d'explication. Les mots techniques ou les mots difficiles sont écrits au tableau. Les cartes et les croquis sont également dessinés au tableau. Il arrive aussi que le professeur donne des références bibliographiques auxquelles il renvoie pour que les apprenants puissent compléter le cours.

➤ **Emploi du temps et volume horaire**

- Dans l'enseignement primaire

Les informations collectées auprès de quelques fondateurs (enseignement primaire) ont permis de dresser des modèles d'emploi du temps qui donnent une idée assez réaliste du fonctionnement global des cours du soir.

Dans l'école classique de jour, les cours ont lieu de 7h30 à 12h00 puis de 15h00 à 17h00 et un samedi sur deux, le matin de 7h30 à 11h30. Dans le système des cours du soir, les enseignements se déroulent du lundi au vendredi de 18h30 à 20h30 pour

⁶ Apprenants et fondateurs disent avoir des problèmes pour acquérir le livre de lecture du CP1.

les CP1, CP2, CE1, CE2 et CM1 et du lundi au samedi de 18h30 à 21h00 pour le CM2.

Les huit matières suivantes sont inscrites au programme du CP1/CP2 : lecture, langage, calcul, exercices sensoriels, exercices d'observation, écriture, dessin, récitation/chant. Les cours durent une demi-heure pour chacune des matières, sauf la lecture qui dure trois-quarts d'heure. La durée quotidienne des cours (qui est de 2 heures) peut être changée en fonction du niveau de compréhension des apprenants. Si les apprenants comprennent vite, le volume horaire est réduit au profit d'autres matières.

Les classes de CE1/CE2 ont le même volume horaire et 4 matières de plus que les classes de CP1/CP2, soit 12 matières : lecture, calcul, histoire, récitation/chant, exercice d'observation, conjugaison, dictée, système métrique, orthographe, dessin, vocabulaire et géographie.

Les classes de CM1/CM2 ont 2 matières de plus que le CE1/CE2, soit 14 matières : lecture, observation, arithmétique, système métrique, rédaction, géographie, histoire, conjugaison, grammaire, vocabulaire, orthographe, dictée, éloquence, dessin. Le cours moyen se distingue donc des autres classes par un nombre élevé de matières. La durée journalière des cours est de 30 minutes de plus que pour les autres classes, soit un total de 2 heures 30 minutes. Les cours ont lieu du lundi au samedi, soit une différence de 5 heures en plus par semaine.

La lecture, l'observation, l'arithmétique, la dictée question, le système métrique, la rédaction et la géographie durent trois-quarts d'heures. L'histoire, la conjugaison, la grammaire, le vocabulaire, l'orthographe, la dictée, l'éloquence, la géométrie, la dictée préparée durent une demi-heure. La récitation/chant et le dessin ne durent qu'un quart d'heure.

Il ressort clairement que les établissements dispensant des cours du soir travaillent entre 10 et 15 heures par semaine. Selon les fondateurs, les cours du soir respectent aussi les congés scolaires qui représentent 45 heures (30 heures au premier trimestre et 15 heures au second). L'année scolaire comptant 24 semaines de travail, les cours du soir réalisent 240 heures de cours (soit 10 heures x 24 semaines), sans tenir compte des absences et des retards des enseignants.

Selon les horaires et programmes de 1989 (actuellement en vigueur dans les établissements classiques), 24 semaines de travail effectif à raison de 30 heures par semaine donne 720 heures par an. La différence est donc de 480 heures entre l'école de jour et les cours du soir, c'est dire que les cours du soir dispensent théoriquement de 3 fois moins d'heures que les cours du jour pendant l'année scolaire.

- Dans l'enseignement secondaire général

Les informations recueillies auprès de quelques fondateurs ont permis de recueillir des informations sur la durée des cours en fonction des matières enseignées.

Les classes de 6^{ème} et de 5^{ème} des collèges reçoivent 14 heures de cours par semaine dont 3 heures pour chacune des matières scientifiques (maths et SVT) et 2 heures pour les matières littéraires (français, anglais, histoire et géographie). La classe de 4^{ème} compte une heure de plus que les deux premières classes, soit un total de 15 heures réparties comme suit : 2 heures de cours pour chacune des

3.2.2. Les déperditions scolaires

La première phase de l'étude, en 2003, avait soulevé le problème des nombreux abandons en cours d'année scolaire. Le recensement de 2004, effectué en avril et en mai 2004, a permis de mesurer l'écart entre les effectifs des inscrits et les effectifs des présents au moment du recensement. Globalement, sur l'ensemble des deux villes (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso), ces abandons représentent 27,8 % du total des inscrits. Le phénomène apparaît plus marqué pour la population masculine (30 % contre 24,8 % pour les filles) et au niveau de l'enseignement primaire où le pourcentage dépasse les 30 %. Ces chiffres confirment bien l'importance du phénomène des abandons.

3.2.3. La réussite aux examens scolaires

Pour l'année scolaire 2002/2003, dans les deux grandes villes (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso), ce sont 3 363 apprenant(e)s qui étaient inscrits aux examens (CEP, BEPC et BAC). Le chiffre réel est certainement plus élevé, car plusieurs responsables ont mentionné le cas des apprenants en cours du soir qui s'inscrivent aux examens sans en rendre compte.

Tableau 7 : Effectif des élèves de cours du soir inscrits aux examens

Examen	Année scolaire			
	2002/03			2003/04
	Ouagadougou	Bobo-Dioulasso	Ensemble	Autres villes
CEP	908	206	1 114	230
BEPC	1 558	343	1 901	668
BAC	247	101	348	9
TOTAL	2 713	650	3 363	907

Tableau 8 : Résultats aux examens, selon les villes et selon le sexe des élèves des cours du soir

Examen		Année scolaire			
		2002/03			2003/04
		Ouagadougou	Bobo-Dioulasso	Ensemble	Autres villes
CEP	Ensemble	52,1	71,4	55,7	40,4
	masculin	53,0	71,9	57,4	41,3
	Féminin	51,0	69,8	53,2	39,4
BEPC	Ensemble	32,6	35,9	33,2	32,9
	masculin	35,8	38,7	36,4	35,1
	Féminin	28,4	27,6	28,3	29,5
BAC	Ensemble	25,5	11,9	21,6	-
	masculin	21,6	9,9	17,7	-
	Féminin	32,9	20,0	30,5	-

Les pourcentages de réussite aux différents examens, selon le sexe et la ville, conduisent aux observations suivantes :

- alors qu'au CEP et surtout au BEPC, on note des taux de réussite plus élevés pour les apprenants masculins, au BAC, la réussite est nettement plus en faveur des femmes ; double constat qui s'observe tant à Ouagadougou qu'à Bobo-Dioulasso ;
- les taux de réussite apparaissent plus élevés dans la capitale qu'à Bobo-Dioulasso, mais uniquement en ce qui concerne le BAC ; à l'inverse, la ville de Bobo-Dioulasso présente des taux de réussite nettement plus élevés au CEP, et dans une moindre mesure au BEPC.

Ces résultats obtenus aux examens scolaires tous niveaux confondus attirent l'attention sur l'évolution intervenue dans les structures dispensant les cours du soir. En effet, elles s'affirment chaque jour comme des structures crédibles offrant à une frange importante de la population l'accès à l'éducation et la participation aux examens nationaux.

3.3. La qualité de l'enseignement selon les différents acteurs

La qualité de l'enseignement se définit le plus souvent par rapport aux acquisitions scolaires des élèves, observées à la suite d'un enseignement dispensé ou à la fin d'un cursus scolaire. Elle peut aussi se mesurer en terme de satisfaction des intéressés.

Les deux études n'ont pas eu les moyens pour évaluer la qualité de l'enseignement en termes d'acquisitions des savoirs. Une telle démarche aurait demandé des moyens financiers plus importants. Pour autant, nous n'avons pas renoncé à prendre en compte cette dimension essentielle de l'analyse des systèmes éducatifs. Nous avons donc privilégié l'appréciation de la qualité de l'enseignement à partir de la perception que s'en font les différents acteurs à travers leurs discours sur la qualité de l'enseignement dans les cours du soir.

3.3.1. Le discours des apprenants

La quasi-totalité des apprenants interviewés étaient déjà scolarisés (sauf un apprenant de terminale A qui n'a fréquenté que les cours du soir et un autre de 4^{ème} qui suit l'enseignement franco-arabe). L'enquête montre donc divers exemples de parcours scolaires et permet de recenser certaines pratiques de scolarisation.

Les points de vue des apprenants interviewés varient en fonction de l'établissement fréquenté et de la classe suivie. Les problèmes soulevés restent les mêmes et portent prioritairement sur les aspects organisationnel, matériel et pédagogique. Il s'agit particulièrement du volume horaire journalier qui est trop réduit, du manque d'exercices d'application pendant le cours, du non achèvement du programme scolaire, des enseignants non motivés parce que mal payés, de l'insuffisance du matériel didactique, de la surcharge des classes, de l'indiscipline caractérisée de certains apprenants et de l'absence de règlement intérieur.

Au cours de l'enquête, on a pu aussi noter la récurrence des discours sur le problème d'insécurité et le risque d'agression physique qui viserait plus particulièrement les apprenantes. Il existe un autre problème auquel les filles font de plus en plus face, il s'agit des moqueries et des médisances du voisinage qui les considère comme des filles qui s'adonnent à la prostitution, du fait que les cours se déroulent le soir.

En dépit de ces conditions d'études et de vie très défavorables, les apprenant(e)s déclarent que le système des cours du soir présente pour eux des avantages, tant sur le plan de la formation scolaire que sur celui de l'éventualité d'exercer un métier plus valorisant.

3.3.2. Le discours des ex-apprenants

Il s'agissait aussi dans cette recherche d'identifier et de recueillir les opinions de ceux qui ont pu « réussir dans la vie » grâce à un diplôme obtenu en cours du soir. Le but recherché était de déterminer les profils, le diplôme le plus élevé, la fonction occupée et de cerner ce qui fonctionne bien, ou au contraire, d'identifier les problèmes posés dans l'organisation des cours du soir.

Compte tenu de la difficulté à retrouver les ex-apprenants, les entretiens se sont alors davantage orientés vers quelques-uns d'entre eux, ceux qui exercent de petits métiers (titulaires du CEP ou du BEPC grâce aux cours du soir) et qui n'ont pas entièrement rompu les relations avec les établissements dispensant des cours du soir. Par exemple, certains anciens élèves viennent de temps à autres voir le fondateur de leur établissement ou leurs copains toujours inscrits aux cours du soir.

Il ressort des entretiens menés que les cours du soir présentent des avantages sur le plan individuel et collectif. Individuellement, les cours du soir donnent la possibilité de préparer des examens et d'obtenir une promotion sociale. Par ailleurs, les cours du soir offrent l'occasion à ceux qui n'ont pas pu être scolarisés dans leur jeune âge d'apprendre à lire, à écrire et à calculer.

3.3.3. Le discours des fondateurs / directeurs

Les préoccupations des fondateurs sont de plusieurs ordres. Elles se situent sur le plan de l'utilisation des infrastructures scolaires, des charges récurrentes, du matériel pédagogique et au niveau des relations avec le personnel enseignant le jour.

En matière d'utilisation des infrastructures scolaires et du matériel pédagogique, les fondateurs trouvent que la gestion pose problème. L'utilisation commune de ceux-ci par les cours du soir et les cours du jour accélère leur usure et leur détérioration. Des problèmes se posent également en ce qui concerne la prise en charge des factures d'électricité et d'eau.

Les relations avec le personnel enseignant du jour, notamment les directeurs des écoles d'accueil, sont parfois qualifiées de mauvaises par les fondateurs. Selon un organisateur des cours du soir, « Les problèmes qui nous opposent en général aux directeurs d'écoles viennent de l'incompréhension et du refus de chaque partie d'honorer ses engagements ».

Enfin, certains responsables de cours du soir ont déploré l'indisponibilité du gardien de l'école. Ce dernier peut disparaître avec les clés, pénalisant ainsi les élèves des cours du soir.

3.3.4. Le discours des enseignants

Les enseignants déplorent surtout leurs conditions de travail et l'indiscipline caractérisée de certains apprenants. En plus de ces difficultés, les enseignants dénoncent la surcharge des classes, l'insuffisance du matériel pédagogique, les salaires dérisoires, l'absentéisme et les fréquents retards des apprenants.

Pour ce qui est du matériel pédagogique, les enseignants font remarquer que les cours du soir en sont insuffisamment dotés ou que ces matériels sont vétustes. A propos de la paie, les enseignants se plaignent du faible salaire qu'ils obtiennent et critiquent le manque de rigueur de la gestion financière des promoteurs.

Selon les enseignants, les absences et les retards sont un phénomène récurrent devant lequel les promoteurs restent impuissants. A ceci s'ajoute l'indiscipline des apprenants, qui selon les enseignants, nécessite « l'instauration d'un règlement intérieur et sa stricte application.... ».

3.3.5. Le discours des services techniques (MEBA et MESSRS)

Les recensements réalisés en 2003 et 2004 sur les cours du soir à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et dans les autres provinces ont démontré que ceux-ci sont fréquentés par des apprenants de diverses catégories socioprofessionnelles. De même, il a été constaté qu'il existe une forte demande en cours du soir. Face à une telle situation, comment les autorités en charge de l'éducation perçoivent-elles les cours du soir ?

En partant du principe que ceux qui sont chargés du système éducatif ne peuvent s'occuper efficacement de promouvoir ces cours que s'ils sont informés des problèmes et autres difficultés qui entourent leur organisation, il nous est apparu nécessaire de recueillir leurs appréciations sur le phénomène. Ainsi la Direction de l'enseignement de base privée (DEB/Privée) du MEBA et le Secrétariat permanent de la commission nationale pour l'enseignement secondaire et supérieur privé (SP/CNESSP) du MESSRS, quelques DPEBA et CCEB de Ouagadougou ont été interrogés sur la question. Pour ces cadres des services éducatifs de l'État, les cours du soir ont une grande utilité car ils permettent :

- aux exclus du système classique, aux moins nantis, aux déscolarisés précoces d'apprendre à lire et à écrire, de se scolariser à moindre coût, de poursuivre leurs études et d'acquérir des diplômes ;
- à l'État d'augmenter le taux de scolarisation et d'alphabétisation, de lutter contre l'analphabétisme, de contribuer à l'épanouissement et au développement socio-économique des populations par l'amélioration de leurs compétences. Les cours du soir peuvent aussi permettre d'atteindre en 2010 les objectifs fixés par le PDDEB et de progresser vers l'Éducation pour tous pour 2015.

4. – Propositions et suggestions pour une meilleure organisation des cours du soir

4.1. L'élaboration des programmes adaptés aux besoins des apprenants

Les apprenants en cours du soir ont des attentes diversifiées selon leurs profils. Pour les exclus du système formel, il s'agit d'améliorer leur niveau d'étude par l'acquisition de connaissances et l'obtention d'un diplôme (CEP, BEPC, BAC) en vue, entre autres, de préparer les concours internes ou professionnels.

En ce qui concerne les adultes jamais scolarisés, on a pu noter que leurs attentes se situent sur le plan d'une alphabétisation en français. Savoir lire, écrire et parler français leur est nécessaire, souvent indispensable, tant dans la vie quotidienne (du fait de leur mode de vie urbain) que pour rentabiliser leurs activités économiques ou simplement remplir des formulaires administratifs.

La catégorie des jeunes en âge scolaire appartient certainement au groupe le plus défavorisé. Ces enfants sont généralement issus de familles très pauvres, incapables de supporter les coûts d'une scolarisation normale, alors que l'offre scolaire est officiellement disponible en milieu urbain (milieu de nos enquêtes). Les cours du soir constituent ainsi pour eux une opportunité de se scolariser.

4.2. La rationalisation de l'utilisation des infrastructures existantes

En partant des informations et recommandations fournies par notre étude exploratoire de 2003, le MEBA a entrepris une prospection en vue de l'utilisation systématique des écoles dans un cadre de jumelages cours du jour/cours du soir d'une part et cours du jour/ alphabétisation, d'autre part.

En dépit des problèmes évoqués par les différents acteurs, il ressort que les autorités scolaires sont favorables à la systématisation de l'utilisation rationnelle des écoles primaires publiques pour l'organisation des cours du soir et des cours d'alphabétisation.

L'argument principal est que l'État à lui seul n'arrivera pas à scolariser ou à alphabétiser suffisamment d'enfants et d'adultes pour atteindre les objectifs fixés dans les délais préconisés par le Plan décennal de développement de l'éducation de base (2010) ou par le programme pour l'Éducation pour tous (2015).

Pour que les cours du soir puissent jouer le rôle qui leur incombe, il faudrait que l'État s'implique davantage dans leur organisation et dans la réglementation de leur fonctionnement.

4.3. La question du financement des cours du soir

Tous les acteurs intervenant dans la mise en œuvre des cours du soir sont unanimes à reconnaître que la question du financement est capitale pour une meilleure organisation des initiatives. Cette question du financement se pose tant du point de vue des salaires que des charges récurrentes (eau, électricité, entretien du matériel pédagogique ou mobilier, etc.). Sur cette question, les fondateurs de cours du soir et les directeurs des écoles publiques partagent le même point de vue. Ils proposent une répartition équitable des dépenses entre cours du jour et ceux du soir.

4.4. Le renforcement du cadre institutionnel

Il faut partir du constat que les cours du soir se déroulent dans un cadre non formel très peu organisé, ce qui peut ouvrir la porte à toutes sortes d'abus et parfois à l'anarchie où les perdants sont les enseignants, les apprenants et leurs parents. Jusqu'à une date récente, le phénomène des cours du soir était peu connu et aucune statistique n'était disponible à ce sujet. Une telle situation appelle nécessairement une implication plus forte des structures étatiques pour la reconnaissance des cours du soir, l'élaboration et la promulgation des textes réglementaires y afférents.

Il est ressorti des propositions des acteurs, que tous les textes administratifs doivent aller dans le sens d'une régulation harmonieuse des cours du soir, en tenant compte de la spécificité des conditions d'exercice de l'enseignement de base privé non formel. Dans ce sens, l'adoption par le MEBA d'un texte portant cahier des charges pour l'organisation des cours du soir dans l'enseignement de base est à saluer⁷. Cet effort devrait être aussi suivi par le MESSRS pour donner plus de légitimité aux fondateurs des cours du soir dans l'exercice de leur profession.

4.5. L'organisation des promoteurs des cours du soir

La première étude sur les cours du soir et les différentes activités organisées pour diffuser les résultats obtenus (distribution de dépliant, organisation de séminaires) ont permis d'informer et de réunir les différents acteurs concernés par les cours du soir. A cette occasion, la prise de conscience par les promoteurs de l'état de désorganisation des cours du soir les a incités à se retrouver entre eux. Ces réunions ont permis la création d'une structure dénommée « Association des Fondateurs et des Associations Fondatrices de Cours du Soir » (A.F.AFO.CO.S). Elle a été créée le 26 mars 2004 suivant le récépissé n°2004/141/MATD/SG/DGLPAP/DOASOC. Son siège se trouve à Ouagadougou, Province du Kadiogo.

Il serait intéressant que cette jeune structure s'organise et propose aux ministères en charge de l'Éducation des négociations en vue de discuter des problèmes spécifiques aux cours du soir.

4.6. L'organisation pédagogique

En terme d'organisation pédagogique, il est suggéré de revoir à la hausse le volume horaire journalier et de poursuivre les cours pendant les congés scolaires. Ainsi par exemple, les cours pourraient commencer dès 15 heures les jeudis et les samedis. Les fondateurs pourraient également recruter plus d'enseignants de métier et initier des séances de formations pédagogiques spécifiques pour les enseignants non professionnels.

Pour donner plus d'efficacité aux cours du soir, il faudrait travailler avec les différents ministères en charge de l'éducation pour l'élaboration de programmes spécifiques et de volumes horaires appropriés.

⁷ - Suite au rapport de l'étude exploratoire sur les cours du soir à Ouagadougou, le MEBA a commandité une étude pour l'élaboration d'un cahier des charges organisant l'exercice des cours du soir. Il existe donc aujourd'hui un cahier de charges pour l'organisation des cours du soir dans l'enseignement de base.

Une des suggestions formulée concerne l'éventualité d'une séparation des adultes des plus jeunes, en particulier dans les premiers niveaux d'apprentissage. De toute évidence, ces deux groupes d'apprenants n'ayant pas toujours les mêmes besoins, la pédagogie à appliquer ne saurait être la même pour tous.

5. – Conclusion

Nos deux études ont permis de découvrir et de mieux connaître ce système parallèle d'enseignement, implanté principalement dans les centres urbains, et d'observer que ce système était en pleine expansion. Il se caractérise par :

- une structuration rudimentaire qui contraste avec le flux important d'effectifs scolaires qu'il draine ;
- des frais d'inscription modestes qui sont à la portée de beaucoup d'apprenants et qui en font un système d'enseignement pour les laissés pour compte de l'éducation, système qui représente une deuxième chance pour ceux qui veulent s'alphabétiser ;
- une absence officielle de passerelle avec le système classique dont il reçoit les exclus ;
- une offre de formation relativement diversifiée pouvant encore s'améliorer pour répondre aux attentes d'apprenants de plus en plus nombreux ;
- des conditions d'apprentissage souvent difficiles, marquées par l'insuffisance voire l'absence de matériel didactique et pédagogique et, au primaire, par le mélange de catégories d'apprenants (enfants et adultes) nécessitant des approches pédagogiques différentes ;
- une inadéquation des cours du soir en primaire suivis par des adultes à la recherche d'une alphabétisation en français ; il y a là un besoin spécifique de formation non couvert.

Dans la perspective de la réalisation des objectifs du PDDEB et de l'EPT, le pays doit compter avec les cours du soir. Le défi à relever consiste à prendre les mesures nécessaires afin d'en faire un système d'enseignement stable et de qualité. L'atteinte de cet objectif passe par l'instauration d'un dialogue direct entre les ministères en charge de l'éducation et les promoteurs des cours du soir.

BIBLIOGRAPHIE

BAMOUNIE Paul Marie et al, *Apport des cours du soir dans le système éducatif au Burkina Faso*, Rapport de stage, Département de sociologie, Université de Ouagadougou, 2002, 45p.

BAUX Stéphanie et PILON Marc, *L'offre et la demande d'éducation primaire à Ouagadougou : un état des lieux*, Ouagadougou, UERD, 2002, 27p.

COMPAORE Félix, et Al, *Les cours du soir à Ouagadougou, étude exploratoire*, Rapport d'étude, INSS-IRD-UERD, 2003, Tome1, 53p.

DURU Marie-Chantal, *Les cours du soir à Ouagadougou - Burkina Faso*, Mémoire de DEA, Université de Paris VIII, Département des sciences de l'éducation, 1984, 215p.

MEBA, Arrêté n°2005-265/MEBA/SG/DGEB/DEB Pr., Portant cahier des charges des organisateurs des cours du soir dans les écoles primaires publiques du Burkina Faso.

MESSRS, Arrêté n°95-016/MESSRS/SG du 01-03-1995, Portant réglementation des cours du soir dans l'enseignement secondaire.

MESSRS/MEBA, Kiti n°AN VIII-184/FP/ESSRS/MEBAM/SEAS du 5 février 1991, Portant réglementation de l'enseignement privé au Burkina Faso.

ZOUNGRANA/TIENDREBEOGO Brigitte, *Forces et faiblesses de la contribution des cours du soir au développement quantitatif de l'enseignement secondaire général en milieu urbain : cas de la ville de Ouagadougou*, Mémoire de fin de cycle, ENAM, 2002, Ouagadougou, 87p